

En séance du Conseil Communal du 11-12-2023 à 20h00 à la Maison communale

Présents : PIETTE Luc, Bourgmestre;
MOUVET-PINON Anne, Présidente d'assemblée;
FAELES-VAN ROMPU Anne, DEKONINCK Aurélien, GAUX-LAFFINEUR Nathalie, CHIARADIA Martin, Echevin(e)(s);
RONDIAT Pierre, Président du CPAS;
DUMONT Jules, ANCION Michel, GAILLARD Bernard, SACRE-THAON Mary-Laure, DETAILLE Valérie, DUMONT Nathalie, de WOUTERS de BOUCHOUT Valentine, GILLARD Marc, DECLERCK Anne-Lise, BINAME Pierre, PETIT Paul-Marie, BUZIN Jacqueline, Conseiller(s) communal(aux);
SEPTON Françoise, Directrice générale.

Absent(s)/excusé(s) : J.DUMONT, P.BINAME, J.BUZIN.

Le Conseil Communal:
en séance publique

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le procès-verbal de la séance précédente.

CPAS - BUDGET 2024 : APPROBATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver comme suit, le budget du CPAS de l'exercice 2024 :

Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes exercice proprement dit	2.620.342,00	0
Dépenses exercice proprement dit	2.659.679,00	0
Boni/Mali exercice proprement dit	- 39.337,00	0
Recettes exercices antérieurs	40.000,00	0
Dépenses exercices antérieurs	0	0
Prélèvements en recettes	/	/
Prélèvements en dépenses	/	/
Recettes globales	2.660.342,00	0
Dépenses globales	2.659.679,00	0
Boni/Mali global	663,00	0

ARRÊTÉS DE POLICE: RATIFICATION

DECIDE, A L'UNANIMITE: de ratifier les divers arrêtés de police pris en urgence par le Bourgmestre ou par l'Echevin délégué.

NOCES D'OR, DE DIAMANT, DE BRILLANT ET DE PLATINE ET CÉLÉBRATION DES CENTENAIRES - EXERCICE 2024 - FIXATION DES MONTANTS ATTRIBUÉS ET DES MODALITÉS D'EXÉCUTION : DÉCISIONS

ARRETE, A L'UNANIMITE: Art.1er : Pour les noces d'or, de diamant et de brillant (à la date anniversaire du mariage) et pour les centenaires (à la date d'anniversaire), les membres du collège communal et les conseillers communaux de la section concernée invités se rendront au domicile du (ou des) jubilaire(s) pour lui (leur) remettre des chèques commerce d'une valeur totale de 125 €, soit 5 chèques d'une valeur faciale de 20 € et 5 chèques d'une valeur faciale de 5 €.

Art. 2 : Les chèques seront confiés au mandataire chargé de l'organisation des réceptions et de la répartition desdits chèques, à savoir Mme Nathalie GAUX-LAFFINEUR, Echevine.

Art. 3 : Pour les frais de fleurs (75 €) et de cadeau, un crédit budgétaire sera prévu au budget ordinaire de l'exercice 2024.

Art. 4 : En fin d'exercice, la justification habituellement requise sera transmise à Mme la Releveuse régionale.

QUOTE-PART COMMUNALE 2024 - ZONE DE POLICE "HAUTE MEUSE" : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: De marquer son accord pour arrêter la quote-part communale estimée dans le budget 2022 de la zone de police Anhée-Dinant-Hastière-Onhaye-Yvoir au montant de 666.972,27€.

QUOTE-PART COMMUNALE 2024 - ZONE DE SECOURS "DINAPI" : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: De maintenir, pour l'exercice 2024, le pourcentage de 4,11% (clef de répartition) permettant de calculer le montant de la dotation due par la Commune d'Anhée à la zone de secours DINAPI et de marquer son accord pour arrêter la quote-part communale dans le budget 2024 de la zone de secours DINAPI, au montant de 283.519,88 €.

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES DE LA COMMUNE EN 2023

PREND ACTE : du rapport sur l'administration et la situation des affaires de la commune en 2023 tel qu'arrêté par le Collège communal.

SUBSIDES COMMUNAUX POUR 2024 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: de marquer son accord pour l'octroi en 2024 des subsides communaux suivants:

<i>SUBSIDES octroyés</i>		
Article Budgétaire	Libellé	Budget 2024
104/332-02	Subsides fondation CYRYS	8.000,00 €
152/332-01	Association Maires pour la Paix Campagne vision 2020	300,00 €
331/332-01	Subvention Protection des Animaux (SAPAD Florennes)	1.150,00 €
529/331-01	Prime communale par les chèques commerce distribués (Noces d'or, Naissances + langes bébé)	8.000,00 €
561/332-02	Subside S.I. Anhée pour frais propagande touristique	2.500,00 €
561/435-01	Contribution frais personnel S.I. Anhée	15.500,00 €
56100/332-02	ASBL Maison du Tourisme NAMUR-DINANT (versement d'une partie de la taxe de séjour)	12.200,00 €
562/43502-01	Contribution ASBL Plus Beaux Villages de Wallonie	1.480,00 €
762/332-02	ASBL Centre Culturel Régional de Dinant	1.820,00 €
76203/332-02	Subside de fonctionnement à la maison de la ruralité et de la culture	2.500,00 €
763/331-01	ASBL Les Territoires de la Mémoire de Liège	178,00 €
780/332-02	TV communautaire - Ma Télé	10.000,00 €
79090/332-02	Subside Maison de la Laïcité	125,00 €
832/332-02	Le Foyer Espérance à BIOUL	375,00 €
832/332-02	ASBL Globul'in à Dinant	375,00 €
832/332-02	Handicapés :	
	Assoc.Chrétienne des invalides et Handicapés BIOUL	375,00 €
	La Mouche d'API à SAINT-GERARD	375,00 €
84010/331-01	Subside PCS - Repair Café	1.000,00 €
	Subside PCS - Atelier chutes	2.500,00 €
	Subside PCS - Activités intergénérationnelles	1.500,00 €
	Subside PCS - Table de conversation en wallon	1.500,00 €
	Subside PCS - Cours d'informatique	1.000,00 €
	Subside PCS - Maison de la ruralité et de la culture	1.500,00 €

871/332-02	Croix Rouge de Belgique Section de DINANT	125,00 €
922/332-02	Subside Agence Logement Social Dinant-Philippeville	2.524,90 €
TOTAL		76.902,90 €

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES 2024 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: d'approuver le tableau des travaux extraordinaire pour l'exercice 2024 conformément à la liste intégrale telle qu'adoptée ce jour par le Conseil Communal et qui sera annexé à la présente délibération.

BUDGET COMMUNAL 2024 : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: - D'arrêter le budget communal de l'exercice 2024 comme suit :

1. Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	10.510.628,61 €	4.533.725,18 €
Dépenses totales exercice proprement dit	10.510.628,61 €	5.702.000,00 €
Boni / Mali exercice proprement dit	0,00 €	-1.168.274,82 €
Recettes exercices antérieurs	1.592.630,14 €	0,00 €
Dépenses exercices antérieurs	269.464,28 €	0,00 €
Prélèvements en recettes	50.129,28 €	1.213.256,82 €
Prélèvements en dépenses	0,00 €	44.982,00 €
Recettes globales	12.153.388,03 €	5.746.982,00 €
Dépenses globales	10.780.092,89 €	5.746.982,00 €
Boni / Mali global	1.373.295,14 €	0,00 €

2. Tableau de synthèse ordinaire

Budget Précédent	Après la dernière MB	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 11.951.209,23	€ 359.297,97	€ 0,00	€ 12.310.507,20
Prévisions de dépenses	€ 10.717.877,06	€ 0,00	€ 0,00	€ 10.717.877,06
Résultat budgétaire présumé au 31/12/2023	€ 1.233.332,17	€ 359.297,97	€ 0,00	€ 1.592.630,14

3. Tableau de synthèse extraordinaire

Budget Précédent	Après la dernière MB	Adaptations en plus	Adaptations en moins	Total après adaptations
Prévisions de recettes	€ 11.204.212,34	€ 0,00	€ 1.477.000,00	€ 9.727.212,34
Prévisions de dépenses	€ 11.204.212,34	€ 0,00	€ 1.477.000,00	€ 9.727.212,34

Résultat budgétaire présumé au 31/12/2023	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00	€ 0,00
---	--------	--------	--------	--------

4. Montants des dotations issus du budget des entités consolidées (si budget non voté, l'indiquer)

Dotations approuvées par l'autorité de tutelle

		Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	831/435-01	805.000,00 €	11-12-23
FE ANHEE	79001/435-01	34.235,25 €	03-10-23
FE ANNEVOIE	79002/435-01	2.862,25 €	03-10-23
FE BIOUL	79003/435-01	19.285,89 €	03-10-23
FE DENEE	79004/435-01	18.676,93 €	03-10-23
FE HAUT-LE-WASTIA	79005/435-01	5.649,96 €	03-10-23
FE SOSOYE	79006/435-01	5.080,43 €	03-10-23
FE MAREDRET	79007/435-01	0,00 €	03-10-23
FE WARNANT	79009/435-01	5.472,76 €	03-10-23
FE protestante de Namur	79010/435-01	361,08 €	03-10-23
Zone de police	330/435-01	666.972,27 €	11-12-23
Zone de secours	351/435-01	283.519,88 €	11-12-23
Autre:			

INTERCOMMUNALE AIEM - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du samedi 16 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Mise en place du Bureau ; à l'unanimité.
 2. Adaptation des statuts en adéquation au Code des Sociétés et Associations ; à l'unanimité.
 3. Pouvoirs au Conseil d'Administration ; à l'unanimité.
 4. Approbation du procès-verbal de la présente assemblée générale extraordinaire ; à l'unanimité.
- Art. 2 : D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du samedi 16 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:
1. Mise en place du bureau : désignation d'un secrétaire ; à l'unanimité.
 2. Évaluation du plan stratégique 2023 ; à l'unanimité.
 3. Plan stratégique 2023-2025 : prévisions 2024 ; à l'unanimité.
 4. Budget 2024 ; à l'unanimité.
 5. Approbation du procès-verbal de la présente Assemblée Générale Statutaire ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE IMAJE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du lundi 18 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Plan Stratégique : évaluation ; à l'unanimité.
2. Indexation participation financière des affiliés ; à l'unanimité.
3. Budget 2024 ; à l'unanimité.
4. Démissions et désignations de représentants à l'assemblée générale ; à l'unanimité.
5. Approbation du PV de l'AG du 12/06/23 ; à l'unanimité.
6. Divers ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE BEP - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 12 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2023 ; à l'unanimité.
2. Approbation de l'évaluation 2023 du Plan Stratégique 2023-2025 ; à l'unanimité.
3. Approbation du budget 2024 ; à l'unanimité.
4. Remplacement de Monsieur Antoine Piret par Monsieur Khalid Tory en qualité d'Administrateur représentant le groupe "Province" au sein du Conseil d'Administration ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE BEP ENVIRONNEMENT - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 12 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2023 ; à l'unanimité.
2. Approbation de l'évaluation 2023 du Plan Stratégique 2023-2025 ; à l'unanimité.
3. Approbation du budget 2024 ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE BEP EXPANSION ECONOMIQUE - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 12 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 20 juin 2023 ; à l'unanimité.
2. Approbation de l'évaluation 2023 du Plan Stratégique 2023-2025 ; à l'unanimité.
3. Approbation du budget 2024 ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE ECETIA - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 19 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Plan Stratégique 2023, 2024, 2025 - Evaluation ; à l'unanimité.
2. Contrôle de l'obligation visée à l'article L1532-1er bis alinéa 2 du CDLD ; à l'unanimité.
3. Lecture et approbation du PV en séance ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE IDEFIN - ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du lundi 18 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 juin 2023 ; à l'unanimité.
2. Approbation de l'évaluation 2023 du Plan Stratégique 2023-2025 ; à l'unanimité.
3. Approbation du Budget 2024 ; à l'unanimité.

Article 2 : D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du lundi 17 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Rapport du Conseil d'administration concernant la démission partielle de la ville de Couvin établi conformément à l'article 6:120, §2 du Code des sociétés et des associations ; à l'unanimité.
2. Prise d'acte de la démission de la ville de Couvin du secteur "Electricité" d'Idefin, avec effet au 1er janvier 2024 ; à l'unanimité.
3. Suite à la démission de la ville de Couvin à charge du patrimoine d'Idefin, approbation de l'attribution en nature de parts Ores Assets détenues par Idefin et fixation de la soulte due à Idefin par la ville de Couvin ; à l'unanimité.
4. Décision de réduire les capitaux propres de la société par l'annulation d'une partie des actions détenues par la ville de Couvin ; à l'unanimité.
5. Décision de modifier la liste des actionnaires reprise à l'annexe 1 des statuts ; à l'unanimité.
6. Coordination des statuts ; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE INASEP - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mercredi 20 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Point 1 : rapport d'évaluation 2023 du plan stratégique 2023-2025; à l'unanimité.
2. Point 2 : exécution du budget 2023, projet de budget 2024 et fixation de la cotisation statutaire 2024; à l'unanimité.
3. Point 3 : augmentation du capital liée aux activités d'égouttage; à l'unanimité.
4. Point 4 : proposition de modification du Règlement général du Service d'études de l'INASEP et adaptation du tarif & des missions pour l'année 2024; à l'unanimité.
5. Point 5 : proposition de modification du Règlement général du Service d'assistance à la gestion des réseaux et de l'assainissement (AGREA) pour l'année 2024; à l'unanimité.

INTERCOMMUNALE TRANS&WALL - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver, à l'unanimité, l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire du mardi 19 décembre 2023 et de voter comme suit sur les points figurant à l'ordre du jour de cette assemblée:

1. Approbation de l'évaluation du Plan stratégique; à l'unanimité.
2. Approbation de l'augmentation de capitale en Publi-T; à l'unanimité.
3. Approbation de l'émission d'actions en catégorie A en faveur du BEP; à l'unanimité.
4. Information relative à la formation des administrateurs; à l'unanimité.

CESSION D'UNE BANDE DE TERRAIN COMMUNAL À L'AIEM POUR LE PLACEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU À BIOUL, RUE HAUTE-BISE : DÉCISION DE PRINCIPE

Considérant que le but de l'opération est de permettre le placement d'une conduite d'eau entre la source de "Raverdie" et la rue de la Haute-Bise, à Bioul;

Considérant que cette opération est d'utilité publique et permettra d'améliorer l'approvisionnement en eau des riverains;

Considérant que les frais liés à cette vente seront à charge de l'AIEM ;

Considérant que cette bande de terrain communale n'a, à ce jour, pas d'utilité publique particulière;

DECIDE, A L'UNANIMITE: De marquer son accord de principe sur la vente d'une emprise de +/- 4a34ca sur les parcelles communales cadastrées à Bioul section B 18A, 188A et 191, à l'AIEM, rue de l'Estroit, 39 à Mettet, pour un montant estimé de 9.982€, auxquels viendront s'ajouter les frais liés à cette vente.

COEUR DE VILLAGE 2022-2026 : AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES FRANÇAIS À HAUT-LE-WASTIA : APPROBATION DU PROJET, DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION : DÉCISIONS

Vu la désignation d'ORES ASSETS en qualité de Gestionnaire de réseau de distribution sur le territoire de la commune ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, notamment son article 3 ;

Vu l'Arrêté ministériel du 06 décembre 2022 octroyant une subvention à la commune d'Anhée dans le cadre de l'appel à projet "cœur de village 2022-2026" d'un montant de 80% plafonné à 500.000€;

Vu la décision du Collège communal, en date du 14 mars 2023, de désigner le bureau d'étude AGUA, 2 à LOUVAIN-LA-NEUVE, comme auteur de projet ;

Considérant la présentation de l'esquisse à la population en date du 22 mai 2023;

Considérant la réunion plénière d'avant-projet en date du 08 juin 2023;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : D'approuver le projet tel que présenté par le bureau d'architecture AGUA ainsi que le cahier spécial des charges n°ANH.23.02 estimé au montant de 865.897,06€ hors TVA soit 1.047.733,45€ TVAC et réparti en deux lots :

Lot 1 : Abords : 729.606,37€ hors TVA soit 882.823,71€ TVAC

Lot 2 : Bâtiments

- Local sportif 68.097,84€ hors TVA soit 82.398,39€ TVAC

- Salle le Baty 68.192,85€ hors TVA soit 82.513,35€ TVAC.

Art. 2 : De passer le marché par procédure ouverte.

Art. 3 : De compléter et d'envoyer l'avis de marché au niveau national.

Art. 4 : De prévoir le crédit budgétaire nécessaire au service extraordinaire du budget 2024 ; ce crédit fera l'objet d'une modification budgétaire, le cas échéant.

Art. 5 : D'approuver le projet d'aménagement de l'éclairage public de la Place des Français au montant estimatif de 50.378,58€ tel qu'établit par ORES ASSETS.

Art. 6 : De lancer ultérieurement un marché public de fournitures de matériel d'éclairage public nécessaire à l'exécution de ce projet pour un montant de 19.438,44€ hors TVA, par procédure de simple facture acceptée sur base de l'article 92 de la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics;

Art. 7 : D'approuver le cahier spécial des charges, plans et documents du marchés tels que présentés par ORES ASSETS relatifs à ce marché de fournitures.

Art. 8 : De solliciter les subsides prévus dans le cadre de l'appel à projet "Cœur de village 2022-2026".

Art. 9 : De transmettre la présente délibération aux autorités et services concernés.

Art. 10 : De charger le Collège communal des modalités liées à ce dossier.

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL - CRÉATION D'UN CENTRE MULTISERVICES INTERGÉNÉRATIONNEL SUR LE SITE DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE : PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR NOUVELLE VOIRIE ET RAVEL À ANHÉE : DÉCISIONS

DECIDE, A L'UNANIMITE: Article 1er : D'approuver l'offre établie par ORES ASSETS relative à la participation de la commune dans les frais d'infrastructure électrique et d'éclairage public pour le futur centre multiservices intergénérationnel sis rue Grande, 56 à Anhée, pour un montant de 45.529 € hors TVA, soit 51.545,50 € TVA comprise et répartie comme suit :

- Viabilisation voirie nouvelle/existante/privée/chemin accès : 28650,00 € hors TVA,

- Forfait Éclairage Public (EP) sur nouveau poteau : 16.879,00 €.

Art. 2: D'approuver l'offre actualisée par ORES ASSETS relative à l'aménagement de l'éclairage public de la portion du RAVeL longeant le futur Centre multiservices intergénérationnel pour un montant de 13.946,87€ hors TVA soit 16.875,71€ TVAC et répartie comme suit :

- Éclairage public:

- prestations : implantations candélabre, placement de luminaires et M.O. : 3808,14 € hors TVA

- fournitures matériel : luminaires, candélabres, coffret alimentation : 3741,06 € hors TVA

- Électricité:

- prestations : génie civil et pose câble : 6397,67 € hors TVA.

Art. 3: D'imputer la dépense au service extraordinaire du budget 2024.

Art. 4 : De solliciter les subsides afférents à ces dossiers auprès du Service Public de Wallonie.

Art. 5 : De transmettre la présente délibération aux autorités et services compétents.

RAPPORT D'AVANCEMENT FINAL 2022 DE LA CONSEILLÈRE EN ÉNERGIE : APPROBATION

Considérant le rapport d'avancement final 2022 présenté, reprenant l'état d'avancement des actions menées dans le cadre du programme des communes « Energ-Ethiques », et rédigé par la Conseillère en énergie sur base du modèle fourni par l'Union des Villes et Communes de Wallonie;

Attendu que le rapport d'avancement final 2022 sera envoyé au Service Public de Wallonie

et à l'Union des Villes et Communes de Wallonie à Namur ; DECIDE, A L'UNANIMITE: D'approuver le rapport d'avancement final 2022 établi par Mme la Conseillère en énergie.

COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ : MODIFICATION DE COMPOSITION

Vu le courrier du 31 octobre 2023 par lequel, M. Christophe CARPENTIER de CHANGY, membre effectif, présente sa démission pour des raisons professionnelles ;

Considérant que rien ne s'oppose à ce que M. Xavier MARANZAN devienne membre effectif, en remplacement de M. Christophe CARPENTIER de CHANGY;

DECIDE, A L'UNANIMITE: Art. 1er : De prendre acte de cette modification.

Art. 2 : D'arrêter la nouvelle composition de la Commission communale d'aménagement du territoire et de mobilité de la manière suivante :

Présidence : M. Juan de HEMPTINNE.

Quart communal :

	Conseillers effectifs	Conseillers suppléants
1	Mme Anne MOUVET-PINON	Mme Valentine de WOUTERS de BOUCHOUT
2	Mme Valérie DETAILLE	Mme Anne-Lise DECLERCK

Membres du secteur privé :

	Membres effectifs	Membres suppléants
3	M. Philippe MARANZAN	
4	M. Xavier MARANZAN	
5	M. Romuald GUALDUCCI	M. Denis DESMARD
6	M. Gérald DECOSTER	M. Bernard HENROZ
7	M. Jean DEMARET	
8	M. David CLOET	M. Nigel MOLLER

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME INTRODUITE PAR L'ADMINISTRATION COMMUNALE D'ANHÉE RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE VOIRIE POUR DESSERVIR UN FUTUR "CENTRE MULTI-SERVICES INTERGÉNÉRATIONNEL", RUE GRANDE À ANHÉE - PROJET IMPLIQUANT UNE CRÉATION D'UNE VOIRIE COMMUNALE : DÉCISION

Vu le Code du Développement Territorial ;

Vu le livre 1^{er} du Code de l'environnement ;

Vu l'article L1123-23 du Code de démocratie locale et de la décentralisation ;
Considérant que l'Administration communale d'ANHEE, Place Communale 6 à 5537 - ANHÉE a introduit une demande de permis d'urbanisme relative à un bien sis à Anhée, section Anhée, Rue Grande cadastré Division 1, section A n°17N19 et ayant pour objet la création d'une voirie pour desservir un futur "centre multi-services intergénérationnel";
Considérant que la demande de permis a été envoyée au Fonctionnaire délégué contre récépissé daté du 18 juillet 2023 ;
Vu le relevé des pièces manquantes, du 18 août 2023 ;
Considérant que les pièces manquantes ont été réceptionnées contre récépissé daté du 09 octobre 2023 ;
Considérant que la demande complète fait l'objet, en application de l'article D.IV.33 du Code, d'un accusé de réception envoyé en date du 13 octobre 2023 ;
Considérant que la demande de permis d'urbanisme comprend une notice d'évaluation des incidences sur l'environnement ;
Considérant que l'autorité qui a apprécié la recevabilité et la complétude du dossier a déterminé, eu égard aux critères de sélection pertinents visés à l'annexe III du livre 1er du Code de l'Environnement et au vu notamment de la notice d'évaluation des incidences sur l'environnement, que le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement ;
Considérant que le bien est situé en zone de services publics et d'équipements communautaires au Plan de secteur de Namur approuvé par arrêté de l'Exécutif régional wallon en date du 14 mai 1986 et qui n'a pas cessé de produire ses effets pour le bien précité ;
Considérant que le bien est situé en dans le périmètre du plan communal d'aménagement n°3TER approuvé par Arrêté royal en date du 07 avril 1967 ; que ce plan communal d'aménagement est devenu un schéma d'orientation local au moment de l'entrée en vigueur du CoDT, conformément à l'article D.II.66 §1er du CoDT;
Considérant que la demande a été soumise conformément à l'article D.IV.40 à une enquête publique pour les motifs suivants:
- Demande visée à l'article R.IV.40-1, 1er§, 7° ;
- Le projet s'écarte d'un plan communal d'aménagement adopté avant l'entrée en vigueur du Code et devenu schéma d'orientation local : la voirie n'est pas prévue au plan communal d'aménagement ;
Attendu que cette demande doit être soumise aux mesures particulières de publicité en vertu de l'article D.IV.40 du CoDT et de l'article 24 du décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale ;
Attendu qu'il a été satisfait à la publicité requise par avis affichés sur le terrain et aux endroits habituels et le long de la parcelle concernée à raison d'un avis par 50 mètres de terrain situés à front de voirie, du 30 octobre 2023 au 11 décembre 2023 ainsi que par avis annonçant le projet en question adressés à tous les occupants des immeubles situés dans un rayon de 50 mètres à partir des limites des parcelles précitées ;
Considérant que l'avis d'enquête a été publié dans le journal régional L'AVENIR le 10 novembre 2023 et dans le VLAN le 15 novembre 2023 (journal publicitaire toutes-boîtes) ;
Considérant que l'avis a également été affiché sur le site internet de la commune du 30 octobre 2023 au 11 décembre 2023;
Considérant qu'aucune réclamation n'a été enregistrée pendant la durée de l'enquête;
Vu le procès-verbal de cette enquête daté du 11 décembre 2023 ;
Vu le certificat de publication de cette enquête ;
Considérant que la commission visée ci-après a été consultée pour le motif suivant :
- (Commission) **CCATM** : (motif) dossier soumis à enquête publique; que son avis sollicité en date du 16 novembre 2023 et transmis en date du 16 novembre 2023 est favorable et libellé et motivé comme suit :
*« Considérant qu'aucune réclamation n'a été introduite ;
Considérant que la voirie permettra de desservir le centre multi-services intergénérationnel ;
Considérant que la demande ne compromet pas le bon aménagement des lieux ;
Pour les motifs précités ;*

Conclusion :

par 8 voix : AVIS FAVORABLE »

Attendu que le Conseil communal est invité à se prononcer sur la création de la voirie engendrée par le projet ;

Après délibération ;

DECIDE, A L'UNANIMITE: de marquer son accord sur la création de la voirie telle que proposée et décrite dans le dossier de demande de permis d'urbanisme introduite par l'administration communale d'Anhée susnommée.